



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse

Dossier de presse

ÉTATS GÉNÉRAUX DES FESTIVALS #2

BOURGES
Le 28 juin 2021

États Généraux des Festivals #1

— retour sur la première édition

Une volonté de co-construction et de travail concerté

Dès sa prise de fonction, la ministre de la Culture Roselyne Bachelot-Narquin a annoncé son souhait de voir les artistes, acteurs culturels et collectivités territoriales réfléchir ensemble à la gestion d'urgence de la crise sanitaire, mais surtout à la construction d'un avenir commun pour le secteur des festivals, lors d'États Généraux des Festivals.

C'est dans ce cadre que les 3 et 4 octobre 2020, à Avignon et dans toute la France, grâce au relais des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), s'est tenue la première édition des États Généraux des Festivals. Celle-ci fut l'occasion de répondre aux questions des professionnels et d'échanger autour des thématiques majeures du secteur : le développement durable, la coopération territoriale et les parcours des artistes ont notamment été mis à l'ordre du jour.

Dans une période marquée par la crise sanitaire, frappant très durement la vie culturelle en France et à travers le monde, les États Généraux des Festivals constituent un rendez-vous crucial et sont l'occasion de créer un espace de dialogue privilégié entre les professionnels des festivals et le ministère de la Culture.

États Généraux des Festivals #1 — retour sur la première édition

BILAN ET CHIFFRES CLÉS

Organisée autour de sept ateliers thématiques (bénévolat, place des festivals dans le parcours artistique, diversité...) mais également d'un forum consacré à la crise sanitaire et ses impacts, la première édition des États Généraux des Festivals a permis aux organisateurs de festivals, représentants des collectivités territoriales, organisations professionnelles et syndicales d'échanger sans concession avec la ministre Roselyne Bachelot-Narquin.

1200

personnes ont participé
à cette première édition

100+

festivals ont répondu présent
et ont participé aux échanges

Retour sur cette première édition en trois points clés.

1. UN SOUTIEN ÉCONOMIQUE DU SECTEUR PENDANT LA CRISE

Une nouvelle aide d'urgence débloquée dans le cadre du « fonds festival » pour soutenir les manifestations culturelles fragilisées par la crise a été annoncée à l'occasion de cette première édition. Elles ont été saluées par les nombreux professionnels présents.

10 millions d'euros

alloués dans le cadre du « fonds
festival » prolongé en 2021
et doté de 5 millions d'euros
supplémentaires

2. UNE VOCATION DE LONG TERME

Malgré un contexte difficile à court et moyen terme, les États Généraux des Festivals ont aussi pour objectif de se projeter vers un horizon plus lointain, et de

États Généraux
des Festivals

AVIGNON, 2 ET 3 OCTOBRE 2020



mener des réflexions de fond sur l'avenir du secteur pour en inscrire les enseignements dans la durée.

Depuis le début des années 1990, le nombre de festivals a considérablement augmenté en France, jusqu'à représenter environ 30% de la proposition en spectacles. Le terme « festivalisation » est d'ailleurs souvent employé pour désigner cette évolution et les mutations dans les usages et les publics qu'elles induisent.

L'avenir du secteur, entre résilience, innovation et développement durable, a ainsi été le maître mot du travail initié en octobre à Avignon.

3. POUR FAIRE VIVRE DANS LA DURÉE TOUT L'ÉCOSYSTÈME DES FESTIVALS

Cette première édition des États Généraux des Festivals a également été l'occasion de rappeler le rôle écosystémique des festivals, incluant les festivaliers, les organisateurs, les bénévoles, les professionnels du secteur, les artistes et l'ensemble de la filière de la création artistique. Ils entraînent aussi, dans leur giron, de nombreux acteurs économiques locaux (secteur de l'hôtellerie-restauration, du transport...) et contribuent ainsi largement au dynamisme des territoires.

États Généraux des Festivals #2

Un vaste dispositif d'observation des festivals lancé depuis la première édition des États Généraux des Festivals.

UNE ÉDITION PARTICULIÈRE

Les États Généraux des Festivals se poursuivent le 28 juin 2021, à l'occasion de la clôture du *Printemps de Bourges*.

À l'issue d'une année éprouvante pour les arts vivants et les événements culturels, cette édition est une occasion privilégiée de réunir l'ensemble des professionnels du secteur festivalier en France.

L'objectif de ce deuxième rendez-vous est de présenter les résultats des différentes études lancées à l'issue de la première édition des États Généraux des Festivals, notamment celles relatives au sujet essentiel de l'observation des festivals.

Y sont ainsi présentées les quatre dimensions du dispositif d'observation des festivals :

- Une étude sur les indicateurs socio-économiques des festivals, menée par le CEPEL

(Unité mixte de recherche CNRS – Université de Montpellier - Centre d'Études Politiques et Sociales : Environnement, Santé, Territoires), portant sur toutes les esthétiques festivalières.

- Une analyse des publics des festivals, croisant les données de l'étude sur Les pratiques culturelles des Français (conduite par le Département des Etudes de la Prospective et des Statistiques du ministère de la Culture [DEPS]) et de l'étude SOFEST ! avec France Festivals.
- Un projet expérimental de cartographie des festivals, mené à l'échelle de trois régions pilotes (Bretagne, Grand-Est, Île-de-France) par France Festivals, en collaboration avec le CNRS (CEPEL) et le DEPS.
- Un travail de réflexion sur le développement durable, conduit par un groupe piloté par Béatrice Macé, directrice générale des Trans Musicales de Rennes.

LE DISPOSITIF D'OBSERVATION DES FESTIVALS

La première édition a permis de lancer une démarche d'observation pérenne sur la réalité des festivals, pour en suivre toutes les dimensions, évolutions et spécificités dans le cadre d'une approche collégiale, inclusive et opérationnelle.

3 entités associées dans une démarche d'observation de long terme

Trois entités s'associent ici pour être force de proposition :

- France Festivals, Fédération des festivals de musique et du spectacle vivant ;
- Le DEPS, Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques du ministère de la Culture ;
- Le CNRS, par l'intermédiaire du CEPEL, qui s'appuie sur un partenariat scientifique avec le laboratoire Sophiapol (Université de Nanterre) représenté par Aurélien Djakouane, actuellement en délégation CNRS au CEPEL.

À l'issue du travail conduit depuis la première édition, les trois organisations présentent ce 28 juin les premiers comptes rendus des travaux de recherche et d'investigation menés.

1 - L'ÉTUDE SUR LES INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Cette étude menée par le CEPEL porte sur la diversité des esthétiques festivalières et permettra d'observer les différentes

facettes du développement des festivals. Elle permet de revenir également sur l'année 2020 en étudiant de quelle façon les annulations ont affecté le prévisionnel et le réalisé des festivals, et en analysant quels ont été les recours aux aides.

Elle est également l'occasion de présenter une typologie de sept grandes familles de festivals observées et de montrer les perspectives en termes d'action publique.

2 - UNE ANALYSE DES PUBLICS DES FESTIVALS

Cette analyse rassemble les données de l'étude sur *Les pratiques culturelles des Français (conduite par le DEPS) et de l'étude SOFEST !*

Initiée par France Festivals, l'étude SoFEST ! vise à apporter un éclairage concret sur les capacités des festivals à participer au développement de leurs territoires. Elle pose notamment des questions cruciales quant à l'importance de ces événements localisés dans les politiques territoriales, et y apporte des réponses précises et quantifiées. L'étude SoFEST ! est unique par son envergure et sa méthodologie.

30 000 questionnaires spectateurs collectés

2 000 bénévoles répondants

13 régions concernées

Suite à la première édition États Généraux des Festivals, il a été

décidé d'étendre le questionnaire SoFEST ! à de nouveaux indicateurs socio-économiques et de nouveaux secteurs artistiques et culturels : le livre et la littérature, les arts visuels, le cinéma et l'audiovisuel.

Les questions posées aux professionnels dans le cadre de l'étude englobent les problématiques opérationnelles auxquelles ces derniers doivent faire face :

- l'identité des festivals,
- leurs indicateurs d'activités culturelles, artistiques et territoriales,
- leurs ressources humaines et budgétaires,
- leurs pratiques tarifaires.

Le formulaire, dans sa nouvelle version, inclut également des questions sur l'année 2020 et la crise sanitaire ainsi que sur les politiques de développement durable mises en œuvre par les festivals.

Ce travail d'enquête et son croisement avec l'étude du DEPS sur Les pratiques culturelles en France permettent de :

- Faire un portrait sociologique du festivalier,
- Etudier les modalités de la venue des festivaliers aux festivals,
- Considérer la motivation et l'expérience au travers de cinq familles de festivaliers,
- Dresser une sociologie de goût,
- Etudier le public dans le public, c'est-à-dire les bénévoles.

Les enseignements complets de l'étude sont téléchargeables sur le site de France Festivals.



3 - LE PROJET EXPÉRIMENTAL DE CARTOGRAPHIE DES FESTIVALS

Parallèlement à l'extension de l'étude SoFEST ! a été décidée la création d'une cartographie des festivals. A terme, cette dernière aura vocation à recenser tous les festivals nationaux, à en comprendre les spécificités et à en ouvrir l'accès au public via une plateforme numérique.

Ce travail cartographique s'appuie sur une méthode expérimentale permettant de recenser les festivals dans trois régions pilotes : la Bretagne, le Grand-Est et l'Île-de-France.

A terme, le projet a vocation à devenir un outil pérenne sous la forme d'un Atlas culturel couvrant l'ensemble du territoire de manière évolutive, afin

Les critères pour figurer dans la cartographie

- Le festival doit durer au minimum deux jours et avoir une ancienneté de deux éditions,
- Sa programmation doit comprendre plus de cinq spectacles, concerts, projections, rencontres avec le public, ou plus de cinq artistes programmés pour les arts visuels,
- Sa programmation doit être composée d'œuvres artistiques ou de l'esprit.

d'améliorer la connaissance du secteur. Il prendra la forme d'un site Internet permettant de croiser différents indicateurs : sociaux, territoriaux, financiers, géographiques et de penser la stratégie globale à l'échelle des régions.

Son lancement donnera lieu à une campagne de communication nationale.

4 - LA THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La deuxième édition des États Généraux des Festivals permet également de faire un focus particulier sur la question du développement durable.

Un groupe de travail dédié a été créé en étroite collaboration du Collectif des festivals (partenaire de SoFEST !) qui a développé une expertise approfondie sur la question du développement durable dans le secteur. Il s'appuie sur la coopération des réseaux nationaux et des pouvoirs publics à l'échelle régionale.

Le groupe se compose de sept membres :

- Isabelle Chardonner, Directrice de la DRAC Bretagne ;
- Cécile Duret-Masurel, Directrice adjointe de la DRAC Bretagne ;
- Olivier Lerude, Haut Fonctionnaire au développement durable du ministère de la Culture, Secrétariat général ;
- Frédérique Sarre, Inspectrice de la création artistique, référente développement durable de la direction générale de la création artistique ;
- Pauline Guélaud, Chargée de missions pour la commande artistique, Délégation aux arts visuels (Direction générale de la création artistique) ;
- Maryline Lair, Directrice du Collectif des festivals DDS ;
- Béatrice Macé, Directrice de l'Association Trans Musicales.

Le groupe a vocation à explorer les enjeux liés au développement durable et à émettre ses préconisations après un diagnostic approfondi.

Son travail se déploie à partir d'une redéfinition précise des termes :

1. Le terme de **festival** lui-même, défini comme un espace de grande densité de programmation culturelle déterminé par des critères spatiotemporels marqués (lieux et dates),
2. Le **développement durable**, comme démarche équitable sur le plan socio-économique et viable sur le plan environnemental, et un

moyen de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »,

3. L'identification des parties prenantes de « l'écosystème-festival », qui sont à la fois multiples et interdépendantes.

La diversité de ces parties prenantes et de la typologie des festivals doit permettre au groupe développement durable d'étudier les spécificités de chaque situation pour en identifier les bonnes pratiques.

PRÉSENTATION DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE SUR LA CONCENTRATION DES FESTIVALS

Enfin, est présenté pour clôturer cette journée, l'avis de l'Autorité de la Concurrence sur la concentration dans le domaine des musiques actuelles, via sa Présidente Mme Isabelle de Silva.

Saisie par la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale, l'Autorité a été invitée à rendre un avis sur l'existence « d'un phénomène de concentration qui touche les salles de concert et les festivals de musique actuelle, mais aussi la billetterie ou la production d'artistes ». Dans sa saisine, la Commission interrogeait l'Autorité sur un « risque d'émergence de positions dominantes, et en matière artistique, un risque sur la diversité créative et culturelle ».¹

À cet égard, l'Autorité a constaté que le secteur des musiques actuelles, dont les particularités tiennent notamment à la diversité des acteurs qui le composent, à la pluralité des modèles économiques et à l'implication des collectivités territoriales et de l'État, a connu, ces dernières années, des mutations importantes.

Parmi ces mutations :

- Les stratégies de diversification mises en œuvre par certains acteurs,
- Le développement en France d'acteurs internationaux (Live Nation et AEG),
- Le développement des plateformes numériques dans la filière musicale.

¹ Saisine n° 20/0061 A.

Outre ces évolutions structurelles, le spectacle vivant est aujourd'hui particulièrement touché par la crise sanitaire de la Covid-19 à la suite des fermetures des salles de spectacles et de l'annulation des festivals et concerts. Cette crise pourrait entraîner d'autres bouleversements du secteur, comme des opérations de consolidation sur lesquels l'Autorité invite à la vigilance.

Au terme de son analyse, l'Autorité estime qu'elle dispose d'outils qui lui permettraient d'intervenir, si nécessaire, sur le niveau de concentration du secteur :

- En matière de contrôle des concentrations, notamment dans l'hypothèse d'une acquisition d'une ampleur significative franchissant les seuils de chiffres d'affaires applicables par l'un des acteurs du marché,

Quelles sont les « musiques actuelles » concernées ?

- Musiques amplifiées (pop/rock, reggae, musiques électroniques) ;
- Chanson de variété ;
- Jazz et les musiques improvisées ;
- Musiques du monde et traditionnelles.

- Pour faire cesser d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles, en sanctionnant les abus de positions dominantes ou les ententes afin de restaurer la concurrence.



Programmation de cette deuxième édition

- 28 juin 2021

Un point presse est organisé en présence de la ministre de la Culture Roselyne Bachelot - Narquin avant le lancement de la 2^e édition des États Généraux des Festivals à 9h30.

La journée sera animée par Zoé Sfez, journaliste à France Culture, et structurée autour des temps forts suivants :

10h00 Allocution

10h30 Forum / questions, échanges d'expériences et perspectives

En présence de Mme. Véronique Evanno, M. Fabrice Benkimoun, M. Christopher Miles (Direction générale de la Création artistique du Ministère de la Culture), M. Jean-Philippe Thiellay (Centre national de la musique), M. Julien Neutres (CNC Centre national du cinéma et de l'image animée) et M. le Préfet Henry-Michel Comet, en charge des grands événements.

13h30 Restitution de la démarche d'observation des festivals : France Festivals-CNRS-DEPS (enquête-socio-économique & études sur les publics)

Par M. Emmanuel Négrier (Directeur de recherche CNRS, Directeur du CEPPEL) et M. Aurélien Djakouane (Sociologue, Maître de conférence à l'Université Paris Nanterre)

14h30 : Questions et échanges avec la salle et les participants en ligne

16h00 Restitution des travaux du groupe développement durable

Par Mme. Béatrice Macé (Co-fondatrice du festival des Trans Musicales) et Mme. Maryline Lair (Directrice du Collectif des festivals)

16h30 : Questions et échanges avec la salle et les participants en ligne

17h00 Présentation de l'avis de l'Autorité de la Concurrence du 27 mai 2021 sur le secteur des musiques actuelles

Par Mme. Isabelle de Silva (Présidente de l'Autorité de la Concurrence).

17h30 : Questions et échanges avec la salle et les participants en ligne

INFORMATIONS PRATIQUES

La deuxième édition des États Généraux des Festivals a lieu le :

*28 juin 2021
de 10h à 18h au Conservatoire à rayonnement
départemental de Bourges,
34 Rue Henri Sellier, 18000 Bourges,*

**Pour des raisons sanitaires,
la jauge des participants en présentiel
est limitée à 300 personnes maximum.**

CONTACT

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr